

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2010-0109/PR/MJSLT portant création du comité chargé d'organiser l'opération de détection des jeunes talents en football.

n° 2010-0109/PR/MJSLT

Ministère
MINISTÈRE DE LA JEUNESSE, DES SPORTS, DES
LOISIRS ET DU TOURISME

Date de publication
17 février 2010

Numéro JO
n° 4 du 28/02/2010

Date du numéro
28 février 2010

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

VU La Constitution du 15 septembre 1992

VU Le Décret n°2008-0083/PRE du 26 mars 2008 portant nomination du Premier Ministre

VU Le Décret n°2008-0084/PRE du 27 mars 2008 portant nomination des membres du Gouvernement

VU La Loi n°177/AN/07/5ème L du 23 avril 2007 portant organisation du Ministère de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme

VU La Loi n°178/AN/07/5ème L du 03 mai 2007 portant organisation et promotion des activités physiques et sportives

SUR Proposition du Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Il est créé par le présent Arrêté un comité chargé d'organiser à l'Echelon national l'opération de détection des jeunes talents en football, qui se déroulera du février au juin 2010.

Article 2

Le comité d'organisation ainsi créée est présidé par le Ministre de la Jeunesse, des Sports, des Loisirs et du Tourisme, S.E Madame Hasna Barkat Daoud.

Article 3

Les autres membres du comité se composent comme suit : Premier Vice Président : M. Saïd Ali Houssein, Conseiller Technique
Deuxième Vice Président : M. Houssein Fadoul Darar, Président FDF
Troisième Vice Président : M. Mohamed Doualeh Wais, Directeur Général de la Pédagogie
Commission de Coordination : * Président : M. Salem Mohamed Salem,

Conseiller Technique du MJSLT* Vice Président : M. Ali Kamil Ali, Conseiller Technique* Membre : M. Djama Elmi Okieh, Inspecteur« » M. Robleh Djibril Sougal, Directeur des Sports« » M. Hassan Ali Hassan, Chef de service sports« » M. Mohamed Ismail, Chef de service infrastructures« » M. Abdoukader Daher, Inspecteur MENESUP« » M. Mohamed Houssein Ali, Membre de la DTN/football« » M. Mohamed Omar Ali, DTN de la FDF Commission Secrétariat : * Président : M. Robleh Djibril Sougal, Directeur des Sports* Vice Présidente : Mme. Korécha Ali Guedi* Membre : M. André Fanasara« » M. Farhan Djama Assoweh Commission des finances : * Président : M. Mohamed Awaleh Dirir, Chef du service administratif et financier* Vice Présidente : Mlle Awo Idriss Omar* Membre : Mlle. Amina Youssouf Mohamed Commission technique : * Président : M. Mohamed Omar Ali* Vice Président : M. Djama Elmi Okié* Membre : M. Mohamed Houssein Ali« » M. Omar Mahfoud Ali« » M. Hassan Mohamed Kamil« » M. Fathi Hassan Ismaïl« » M. Ahmed Abdoulmounem Commission chargée de la logistique et du matériel : * Président : M. Hassan Ali Hassan* Vice Présidente : Mlle. Deka Youssouf Houssein Commission chargée du transport : * Président : Souleiman Hassan Waberi* Vice Président : M. Abdoukader Houmed* Membre : M. Omar Hassan Abdillahi Commission chargée des questions médicales et de l'assurance : * Président : M. Ali Kamil Ali* Vice Président : Représentant du SMUR ou de la santé Commission chargée de la sécurité et du maintien de l'ordre : * Président : M. Abdoukader Daher* Vice Président : M. Mohamed Ismail* Membre : M. Charmaké Ali Igueh Commission chargée de la communication et de la couverture médiatique : * Président : M. Osman Moussa* Vice Président : M. Ismail Ahmed* Membre : représentants des mass média

Article 4

Les Présidents de chaque commission peuvent s'adjoindre toute personne ressources qu'ils jugent aptes de le leur apporter sa contribution.

Article 5

Les dépenses afférentes à l'événement seront liquidées sous forme de chèques bancaires consignés par Mr. Mohamed Awaleh et Mlle. Awo Idriss respectivement Président et Vice Présidente de la Commission Finance.

Article 6

Le présent Arrêté sera enregistré, publié et diffusé partout où besoin sera.

*P. Le Président de République
chef du Gouvernement* Pour Ampliation Conforme Le Secrétaire Général du Gouvernement

MOHAMED HASSAN ABDILLAH